

COURTOIS S.A.

Variations des droits de vote

Année 2023

- Janvier
- Février

COURTOIS S.A.

- **Février**

Toulouse, le 3 mars 2023

COURTOIS SA - droits de vote au 28/02/2023	
Capital constaté au 29/10/2019	72 780
Levées d'options 1ère LIGNE (NDC 71) - FR0000065393 au 28/02/2023	
Levées d'options 2nd LIGNE (NDC 71) - au 28/02/2023	
CAPITAL EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	69 936
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	142 716
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
Autocontrôle	423
* au nominatif	0
Autodétention	
* au nominatif ccn 112601 (chez Courtois)	88
* au nominatif ccn 114640 (chez Société Générale)	335
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES AU 28/02/2023	142 293

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

COURTOIS S.A.

- Janvier

Toulouse, le 2 février 2023

COURTOIS SA - droits de vote au 31/01/2023	
Capital constaté au 29/10/2019	72 780
Levées d'options 1ère LIGNE (NDC 71) - FR0000065393 au 31/01/2023	
Levées d'options 2nd LIGNE (NDC 71) - au 31/01/2023	
CAPITAL EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	69 465
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	142 245
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
Autocontrôle	423
* au nominatif	0
Autodétention	
* au nominatif ccn 112601 (chez Courtois)	88
* au nominatif ccn 114640 (chez Société Générale)	335
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES AU 31/01/2023	141 822

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »